

19 boulevard Pétrusse L-2320 Luxembourg secretariat@scmi.info - 00352 691 901 568

TARIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

La tarification pour l'année scolaire 2023-2024 sera la suivante :

Frais d'inscription	Montant en €	Date de paiement	
Frais de dossier Uniquement pour les nouvelles familles. Ne concerne ni les enfants déjà inscrits ni leur(s) frère(s) et/sœur(s)	75	Lors du dépôt de dossier de demande d'admission.	
Participation au Building Fund Conformément à l'avis de la commission de contrôle des écoles privées du 10 octobre 2007 (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de le Jeunesse).	240	30 mars 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)	
Participation au Fond de roulement Conformément à l'avis de la commission de contrôle des écoles privées du 10 octobre 2007	60	30 mars 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure).	
Acompte Déduit de la première facture des frais de scolarité	600	30 mars 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)	

Frais de scolarité	Montant en €	Date de paiement	
Frais de scolarité – Enfant unique ou premier enfant inscrit			
Premier trimestre	1530 (=2130 - 600 d'acompte versé lors de l'inscription)	1 ^{er} juin 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)	
Deuxième trimestre	2130	15 novembre 2023	
Troisième trimestre	2130	15 février 2024	
Frais de scolarité – Deuxième enfant inscrit (ou +)			
Premier trimestre	1490 (=2090 – 600) d'acompte versé lors de l'inscription	1 ^{er} juin 2023 (ou lors de l'inscription définitive de l'enfant en cas de date d'inscription ultérieure)	
Deuxième trimestre	2090	15 novembre 2023	
Troisième trimestre	2090	15 février 2024	

Les frais de scolarité incluent :

- Les repas faits-maison (déjeuner + 2 en-cas quotidien).
- Le matériel pédagogique (fournitures scolaires, livres, ...).
- Les sorties pédagogiques.

Les frais de scolarité n'incluent pas :

- Le coût du tablier facturé 35€.
- Les frais de garderie de 16h30 à 18h00 dont la tarification est rappelée ci-dessous :

	Garderies quotidiennes	Garderies régulières			Garderie
	4 à 5 jours par semaine	3 jours par semaine	2 jours par semaine	1 jour par semaine	exceptionnelle
Trimestre 1 du 15 septembre au 31 décembre	440 € paiement le 15 novembre	300 € paiement le 15 novembre	210 € paiement le 15 novembre	130 euros paiement le 15 novembre	
Trimestre 2 du 1 ^{er} janvier au 30 avril	440 € paiement le 15 mars	300 € paiement le 15 mars	210 € paiement le 15 mars	130 euros paiement le 15 mars	25 euros par jour
Trimestre 3 du 1 ^{er} mai au 15 juillet	330 € paiement le 15 mai	300 € paiement le 15 mai	210 € paiement le 15 mai	130 euros paiement le 15 mai	

Extrait du règlement révisé le 6 juillet 2022